

qui contient les comptes de mon premier voyage depuis le 2 Juin 1750 jusqu'au 30 avril 1753 on trouve page 19 que tous frais quelconques déduits les 3500 piastres que j'ai laissées entre les mains du S<sup>r</sup> Oscotte pour suivre les opérations commencées à Sambuāngan seront de pur bénéfice lorsqu'elles rentreront.

J'ai laissé au S<sup>r</sup> PIGNON, mon procureur à Manille, la commission de retirer ces fonds et de les faire passer à la caisse de Pondichéri, lui aiant remis pour cet effet les reçus du S<sup>r</sup> Oscotte. J'ai chargé le garde magasin de l'Isle de France du double de ces reçus avec une copie de ma procuration signée par ampliation.

On trouva dans le second extrait des comptes du même garde magasin général que mon dernier voyage à Manille et à Timor en 1754 et 1755, a rendu tous frais faits 24320<sup>ll</sup> de notre monoye en pur profit quoique l'objet de ce voyage ne fut pas le commerce, et malgré les dépenses que m'ont occasionnées à Manille la carène, le doublage entier et les réparations de la frégate.

Ainsi mes voyages pour procurer à la Compagnie l'acquisition des plants d'épiceries, loin de lui avoir couté des sommes immenses suivant l'expression partielle des ennemis de mon projet, lui ont donné d'un côté 24320<sup>ll</sup>, qui sont déjà entrés dans sa caisse et des 18375<sup>ll</sup>, restées entre les mains du S<sup>r</sup> Oscotte, il doit en rentrer 15500<sup>ll</sup> dans la caisse de Pondichéri, parce qu'il faut déduire 550 piastres pour la dépense des deux embarcations armées par le d<sup>t</sup> S<sup>r</sup> Oscotte en 1752 et omises dans l'extrait du garde magasin. Suivant ce compte, la Compagnie se trouve avoir un bénéfice réel de 39,820<sup>ll</sup>, malgré